

Il est une autre question qui touche de près tous les habitants de ce pays; c'est le coût de la vie. Je soutiens que le coût de la vie est un problème que nous devons étudier attentivement, car, quelque raison qu'on en donne, il est évident que la difficulté provient de ce que la production alimentaire du pays ne suffit pas à ses besoins. Les prix le démontrent partout. La même situation règne au delà de la frontière. Je maintiens que nous devrions mettre des bornes à l'immigration et éloigner tous les non-producteurs qui veulent venir au Canada. Nous ne devrions pas tolérer la flétrissure dont est marquée la nation américaine composée de joueurs d'orgues de Barbarie et de colporteurs de bananes.

Il est un autre sujet à propos duquel je désire louer le Gouvernement, et je suis surpris qu'il ne soit pas allé plus loin dans cette voie. Je parle de ce qu'il a fait relativement au règlement de la Chambre. Les modifications qu'il y a apportées serviront les meilleurs intérêts du peuple, et je dois dire que celui-ci en a assez des sessions qui durent cinq, six ou huit mois.

M. TOLMIE: Vous contribuez à les faire durer aussi longtemps.

M. LEWIS: J'ai été coupable un jour, une seule fois coupable, mais je ne l'ai pas été pendant les dernières années. Si l'honorable député (M. Tolmie) et son chef écoutent les conseils que je vais donner, la durée de la session sera abrégée d'un mois ou deux. Je parle du budget. Je soumets que nous devrions suivre les usages d'autres pays qui rendent des lois depuis plus longtemps que nous. L'Angleterre, l'Allemagne, la France, et même la province d'Ontario, ont, relativement à l'étude du budget un règlement différent du nôtre. La Chambre passe les quatre cinquièmes de son temps à discuter le budget. Je prétends que sans modifier le règlement en tant qu'il concerne les résultats, nous pourrions abréger la session d'au moins six semaines par un léger changement de la procédure parlementaire. Si un ministre donnait avis que dans quinze jours il se trouvera dans la salle n° 62, ou dans n'importe quelle salle de comité, à n'importe quelle heure, à dix heures du matin, par exemple, avec son budget, et s'il permettait à n'importe quel député d'aller en examiner les divers articles, il serait possible d'adopter en bloc tous les crédits qui ne prêtent pas à la discussion. Cela empêcherait pas les autres d'être soumis à la Chambre. Les ministres sont généralement polis, aimables et affables lorsqu'ils font voter leur budget, ne connaissant rien des crédits eux-mêmes et étant obligés de demander à l'ingénieur ou au fonctionnaire qui est à leur côté les renseignements qu'ils communiquent ensuite au comité.

A ma connaissance, un crédit de \$40,000 a occupé la Chambre pendant une séance

entière et des crédits s'élevant à \$10,000,000 ont été votés en dix minutes sans être suffisamment examinés. Ce n'est pas devant le comité des comptes publics qu'il convient de s'opposer à une dépense inutile, après que l'argent a été employé; et lorsque la question est soumise aux juges dans un comté, la majorité d'entre eux s'oppose à toute explication. C'est avant qu'une dépense soit faite qu'il faut s'y opposer.

Le ministère, pris dans son ensemble, a à cœur l'intérêt public et je crois qu'il désire comme nous prévenir ces dépenses injustifiables. La procédure serait beaucoup améliorée, si les ministres faisaient examiner leur budget de cette manière et faisaient adopter en bloc tous les crédits qui ne prêtent pas à la discussion. L'opposition pourrait nommer un comité, mais tous les membres de la Chambre seraient libres de poser des questions au sujet de n'importe quel crédit. On économiserait ainsi des heures entières d'un temps précieux pour le pays et des milliers de dollars.

Je désire maintenant faire une observation sur un autre sujet qui a trait au présent débat. J'ai suivi l'exemple des orateurs qui ont pris la parole avant moi, et j'ai probablement fait plus de digressions que le règlement n'en permet. Mais lorsqu'un amendement a été proposé à la motion tendant à l'adoption de l'adresse en réponse au discours du Trône et que cet amendement traite d'un certain sujet, on ne permettrait pas un seul instant, en Angleterre, de commentaires sur un autre sujet. La Chambre devrait donner plus d'autorité à l'Orateur pour lui permettre d'appliquer une décision semblable.

Je veux aussi dire un mot de l'exploitation des mines en ce pays. Je suis fier des mines du Canada et je crois que quelques-unes d'entre elles sont exploitées autant que la loi et les fonds disponibles le permettent. Mais je prie le ministre de la Justice (M. Aylesworth) de dire s'il n'est pas temps de protéger les pauvres gens qui placent leurs économies, péniblement amassées, dans des mines sans valeur, dont il ne reste rien ensuite, si ce n'est un trou dans la terre et une foule d'actionnaires déçus parce qu'ils ont cru pouvoir acheter pour cinq ou dix cents ce qui leur paraissait valoir un dollar. Le dernier numéro de la "Gazette" d'Ontario mentionne l'institution de quatorze compagnies dont deux compagnies minières. Chacune représentait un capital de \$1,000,000, soit \$2,000,000 pour les deux. Les douze autres sont des compagnies commerciales dont les capitaux réunis s'élèvent à \$950,000. Leurs actions sont mises en vente au pair, et, très souvent, lorsque l'entreprise semble réalisable, à un cours plus élevé.

On peut souvent acheter des actions minières à un ou deux pour cent. Je crois qu'il y a des garanties à prendre pour que les